



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2004

**Acquisition de parcelles de terrain à M. et Mme DUTAUD Louis -
rue des Amourettes (quartier de Sainte-Pezenne)**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Urbanisme & Affaires Immobilières**Acquisition de parcelles de terrain à M. et Mme DUTAUD Louis
- rue des Amourettes (quartier de Sainte-Pezenne)**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville possède, dans le quartier de Sainte-Pezenne, rue des Amourettes, quelques parcelles de terrain cadastrées section AI n° 169 – 168 et 287, cette dernière parcelle consistant en un parc ouvert au public. Ces parcelles se situent dans une zone fragile, classée au Plan d'Occupation des Sols en zone naturelle (ND) et en espace boisé classé à conserver ; bordant la Sèvre, elle présente par la qualité de son site, de son paysage, et par son intérêt esthétique, un patrimoine apprécié de la population.

M. et Mme DUTAUD Louis, propriétaires dans ces lieux de 4 parcelles dont une comportant une fontaine, cadastrées section AH n° 12 de 73 m², AI n° 171 de 55 m², AI n° 175 de 107 m², AI n° 176 de 178 m², sont d'accord pour les céder à la Ville de Niort moyennant le prix global de 763 euros. Cette cession permettra ensuite à la Ville de mettre en valeur ce patrimoine avec les parcelles qu'elle possède déjà et de réhabiliter la fontaine pour le plaisir de tous.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès des partenaires concernés pour la réhabilitation de ce petit patrimoine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître BRISSET, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.
- autoriser Le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires en vue de la réhabilitation de ce petit patrimoine.

La dépense sera imputée au chapitre 21-8241-2111 du Budget

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS